

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REÇU A LA
SOUS-PRÉFECTURE LE

12 MAI 2010

CASTELSARRASIN 82

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE DIX LE SIX MAI (06/05/2010)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 29 AVRIL 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT **Adjoint**,

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme. Eliane BENECH, M. Didier MOTHE, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHE, Mme Nathalie DA MOTA, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, M. Patrice CHARLES **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par M. REDON) **Adjoint**

M Abdelkader SELAM (représenté par M. BOUSQUET), M. Gérard VALLES (représenté par M. NUNZI), M. Guy ROQUEFORT (représenté par Mme ROLLET), Mme Nathalie GALHO (représentée par Mme NICODEME) **Conseillers Municipaux**

Mme DA MOTA est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Mme DAMIANI

11- 06 mai 2010

ECOLE DE LA MEGERE – PROGRAMME DE RESTRUCTURATION ET DE MODERNISATION

Vu le rapport de Monsieur le Maire proposant à l'assemblée de se prononcer sur :

- l'approbation du principe de la restructuration et de la modernisation de l'école de La Mégère,
- l'arrêt du programme de l'opération portant sur la construction de locaux affectés à la restauration, aux sanitaires et rangements, d'un préau, d'une salle pour la 6^{ème} classe et d'une salle pour le CLAE, après déconstruction des locaux obsolètes,

- l'arrêt de l'enveloppe financière à 660 000,00 € HT, toutes dépenses confondues,
- l'autorisation de lancer les procédures en vue de l'attribution des marchés d'études (maîtrise d'œuvre, contrôle technique, coordination en matière de sécurité et protection de la santé, études de sol...).

Considérant la nécessité et l'intérêt pour la commune de procéder à la restructuration et à la modernisation de l'école de La Mégère,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

APPROUVE le principe de la restructuration et de la modernisation de l'école de La Mégère,

ARRÊTE le programme de l'opération portant sur la construction de locaux affectés à la restauration, aux sanitaires et rangements, d'un préau, d'une salle pour la 6^{ème} classe et d'une salle pour le CLAE, après déconstruction des locaux obsolètes,

ARRÊTE l'enveloppe financière à 660 000,00 € HT, toutes dépenses confondues,

AUTORISE Monsieur le Maire lancer les procédures en vue de l'attribution des marchés d'études (maîtrise d'œuvre, contrôle technique, coordination en matière de sécurité et protection de la santé, études de sol...).

Pour copie conforme
Moissac le 07 mai 2010



Le Maire
Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :

